

Active Wax

Produit protecteur

Produit protecteur liquide, légèrement acide, destiné à la protection temporaire de surfaces vernies contre les influences environnementales. Il convient également comme déperlant brisant d'une façon très efficace la tension superficielle de l'eau. Comprend des cires protectrices de haute qualité.

Applications: **pour la bonne conservation de la valeur et pour l'entretien:** pour la conservation de l'action du hotwax dans diverses stations de lavage, mais également pour l'usage dans les appareils de nettoyage à haute pression. Convient pour tout type de véhicule.

Avantages:

- **protection prolongée et brillance éclatante.**
- **évacuation parfaite de l'eau.**
- **économique** ↪ grâce à la bonne solubilité dans l'eau (rapport prix-prestation)
- **sécurité et protection optimale** ↪ pour l'utilisateur, étant donné les dangers potentiels de faible importance ↪ pour l'environnement grâce à la bonne biodégradabilité des éléments constitutifs qui peuvent être traités séparément comme des déchets, emballage en PE;

Usage: **important:** ne pas utiliser sur des surfaces vernies. Il faut éviter le dessèchement.
Stations de lavage à brosses: en cas de pompes de dosage, le produit ne doit pas être dilué, la concentration recommandée étant de plus ou moins 1:500 à 1:1000. Consommation par véhicule: plus ou moins 10 - 20 ml.
Appareils de nettoyage à haute pression: la concentration doit s'élever plus ou moins à 0,1 - 0,2 % (dans le jet de pulvérisation), c-à-d. 1: 500 - 1:1000. Par exemple: pour un appareil de nettoyage à haute pression ayant un débit de 800 litres d'eau/ heure, le réservoir chimique sera rempli avec une solution prédiluée de 1 l Active Wax sur 9 litres d'eau. Selon le type d'appareil, la concentration dans le jet de pulvérisation s'élèvera dès lors plus ou moins à 0,2 %.

Valeur pH: 5,0 (solution de 1% dans l'eau de ville dont la dureté s'élève à 20° DH)

Commandes: 10 l - art.n° 81177, 25 l - art.n° 81222, 200 l - art.n° 81081

Remarques: Composition: 5 - 15 % tensio-actifs cationiques <5% tensio-actifs non-ioniques, 5 - 15 % solvant, 5 - 15 % cires et matières protectrices.

ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Str. 2-8
89287 Bellenberg

N° de tél. +49(0)180/ 5 37 37 37
N° de fax +49(0)180/ 5 37 37 38
email: info@wap-online.de
<http://www.wap-online.de>.

Il est impossible de connaître toutes les conditions d'utilisation chez les clients. Pour cette raison, un test préalable est recommandé dans tous les cas.

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.02.2003

revue le : 24.02.2003

1 Identification de la préparation

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit ALTO ActiveWax
- Producteur/fournisseur :
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: 07306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: 07306/72-316
- Service chargé des renseignements :
Centre Anti-Poisons
Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426 Tel:0033/3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:0033/3 88 11 54 75
- Renseignements en cas d'urgence :
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.
- Composants contribuant aux dangers:

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	5-15 %
Xi; R 36	
EINECS: 203-961-6	
68733-78-8 Ditalgfettalkyldimethylammoniumchlorid	5-15 %
Xi; R 38-41	
67-63-0 2-propanol	1-5 %
Xi, F; R 11-36-67	
EINECS: 200-661-7	
- Indications complémentaires :
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- Principaux dangers: Xi Irritant
 - Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
 - Système de classification :
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
-

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.02.2003

revue le : 24.02.2003

Nom du produit ALTO ActiveWax

4 Premiers secours

- après inhalation :
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction:
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- Equipement spécial de sécurité :
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Les précautions individuelles: Non nécessaire.
- Mesures pour la protection de l'environnement :
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Méthodes de nettoyage/récupération :
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :
 - Précautions à prendre pour la manipulation:
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - Autres indications sur les conditions de stockage : néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures (1-5%)
VME: 2 mg/m³

67-63-0 2-propanol (1-5%)
VME: Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ml/m³
 - Equipement de protection individuel :
 - Mesures générales de protection et d'hygiène :
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux
 - Protection respiratoire : non nécessaire.
 - Protection des mains :
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le
- (suite page 3)
-

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.02.2003

revue le : 24.02.2003

Nom du produit ALTO ActiveWax

(suite de la page 2)

produit / la substance / la préparation.

En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

- Matériel de gants.

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériel de gants.

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

- Forme : liquide

- Couleur : rouge clair

- Odeur : caractéristique

-

	valeur/gamme	unité	méthode
--	--------------	-------	---------

- Modification d'état

- Point de fusion : non déterminé

- Point d'ébullition : 100 ° C

- Point d'éclair : 105 ° C

- Température d'inflammation : 225 ° C

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion :

- inférieure : 0,9 Vol %

- supérieure : 5,9 Vol %

- Pression de vapeur : à 20 ° C 23 hPa

- Densité : à 20 ° C 0,972 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau : non ou peu miscible

- Valeur du pH : à 20 ° C 6,9

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.02.2003

revue le : 24.02.2003

Nom du produit ALTO ActiveWax

(suite de la page 3)

- Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
 - Produits de décomposition dangereux :
Pas de produits de décomposition dangereux connus.
-

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :
 - Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux :
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
 - Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
 - Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant
-

12 Informations écologiques

- Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.
Ne doit accéder ni à la nappa phréatique, ni aux eaux naturelles
Les solutions diluées peuvent être rejetées dans une stations d'épuration.
-

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit :
 - Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - Emballages non nettoyés :
 - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
-

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
 - Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
-
 - Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
 - Polluant marin : Non
-

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :
Xi Irritant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 24.02.2003

revue le : 24.02.2003

Nom du produit ALTO ActiveWax

(suite de la page 4)

- Phrases R : 41 Risque de lésions oculaires graves.

- Phrases S :
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
 - 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- Prescriptions nationales :

- Directives techniques air :

Classe Part en %	
II	5-15
III	1-5

- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:
 - 11 Facilement inflammable.
 - 36 Irritant pour les yeux.
 - 38 Irritant pour la peau.
 - 41 Risque de lésions oculaires graves.
 - 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

 - Service établissant la fiche technique :
Service Produits de nettoyage et d'entretien
-